cyberSanté Ontario

LA RÉALISATION D'UNE PROMESSE : UN DSE POUR CHAQUE ONTARIEN

—

RAPPORT ANNUEL
DU 1er AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Ontario
cyberSanté Ontario

TABLE DES MATIÈRES

02 MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU CHEF DE LA DIRECTION

06 APERÇU DE CYBERSANTÉ ONTARIO

10 RÉALISATIONS EN 2014–2015

- **11** CRÉATION DE DONNÉES CLINIQUES POUR LES DOSSIERS DE SANTÉ ÉLECTRONIQUES (DSE)
- **15** L'ÉCHANGE DES DONNÉES CLINIQUES ET LES SOLUTIONS DE CYBERSANTÉ ONTARIO
- **21** CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU DSE

28 CYBERSANTÉ ONTARIO TRAVAILLE POUR VOUS

30 ÉTATS FINANCIERS

Mot de bienvenue du président du conseil et du chef de la direction

L'année 2014-2015 a marqué un jalon important dans le processus de création d'un dossier de santé électronique (DSE) pour chaque Ontarien.

En effet, le travail et les investissements de cyberSanté Ontario changent la vie de millions d'Ontariens, que ce soit lors d'une visite chez le médecin ou à l'urgence, d'une recherche d'aide communautaire pour des soins à domicile ou pour une consultation d'un spécialiste, ou encore le fait que les membres de l'équipe de soins n'ont plus à attendre des jours ou des semaines avant de recevoir d'importants rapports ou résultats de tests de laboratoire ou d'imagerie diagnostique ou de tests effectués à l'hôpital.

Comme les bases du système sont maintenant en place dans tout l'Ontario, les cliniciens, les patients et leur famille peuvent tous profiter des investissements du gouvernement dans la connectivité et la technologie des soins de santé. Le dossier de santé électronique qui sera établi pour la majorité des résidents de l'Ontario en 2015 représente la plus grande capacité de connectivité en soins de santé publics de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'une réalisation remarquable. Nous sommes tout près du but grâce au travail sans relâche fait dans l'ensemble du système de soins de santé sous la direction de cyberSanté Ontario et de ses partenaires.

Le résultat le plus significatif de 2014 est la base de données cliniques de plus en plus étoffée, créée à partir de la « source » du système de soins de santé : le lien entre le clinicien et le patient. Le logiciel du système de dossiers médicaux électroniques (DME) a été déployé dans huit des dix bureaux ou installations de soins primaires. Plus de 85 % des cliniciens et médecins de famille ont dorénavant accès aux dossiers électroniques de leurs patients, soit plus de 10 millions de résidents de l'Ontario. Ces cinq dernières années, l'adoption des DME en Ontario a rapidement évolué.

Nous avons nettement réussi à colliger d'autres données qui contribuent à la création et à la documentation des dossiers de santé électroniques, tels que le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO), qui permet l'accès aux résultats de tests de laboratoire et aux quatre dépôts régionaux d'imagerie diagnostique pour l'échange d'images numériques.

En 2014, nous avons aussi établi de nouvelles normes pour l'élaboration du sommaire de congé de l'hôpital, cet important dossier transmis au médecin de famille ou au centre d'accès aux soins communautaires lorsqu'un patient quitte l'hôpital. Avant, il s'écoulait des jours ou des semaines avant que ce sommaire ne soit transmis au médecin de famille. Aujourd'hui, le sommaire est transmis électroniquement. Il passe de l'ordinateur de l'hôpital à celui du médecin ou du centre d'accès aux soins communautaires en aussi peu qu'une heure, ce qui garantit des soins de suivi rapides pour les clients. À ce jour, près de 5 000 cliniciens peuvent recevoir les rapports d'hôpitaux directement dans leur système de DME, et ce nombre s'accroît chaque jour.

Nous avons aussi accès à d'autres données importantes, comme les registres des patients et des fournisseurs de soins de santé, ce qui permet aux fournisseurs autorisés d'identifier correctement les clients et les professionnels de la santé. Ainsi, il est possible de repérer le dossier de santé électronique d'un patient même si celui-ci est traité par un nouveau clinicien à un nouvel endroit. Grâce à ces données supplémentaires, le DSE des Ontariens est sûr et fiable.

LA CLÉ DE NOTRE RÉUSSITE : LA COLLABORATION

Un autre changement majeur a marqué 2014. Il s'agit du degré croissant de collaboration de la communauté des soins de santé en vue de créer le système de DSE en Ontario. En 2014, le gouvernement provincial nouvellement élu a réitéré et même intensifié son engagement envers la recherche de solutions de cybersanté. La réalisation de cet engagement est grandement facilitée par l'élaboration de la stratégie de connectivité et du plan directeur de cyberSanté Ontario, lesquels éclairent les résidents, les cliniciens et les spécialistes de la technologie sur où nous en sommes, où nous allons et le travail qui reste à faire, une étape à la fois. L'élaboration et la publication de la stratégie de connectivité et du plan directeur pour le DSE attirent l'intérêt de la communauté internationale. Ces outils aident beaucoup nos partenaires de l'ensemble du secteur à comprendre la façon dont nos investissements et efforts collectifs peuvent servir à créer un système intégré de renseignements sur les soins de santé de sorte que le financement de la technologie est un investissement judicieux et fait dans l'intérêt supérieur des patients.

La collaboration entre cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est plus étroite que jamais pour ce qui est la future feuille de route de cybersanté pour la province. La technologie n'est qu'un outil dans cette grande réforme du système de la santé, mais c'est un outil étonnamment puissant qui permet de changer la façon dont le clinicien prodigue les soins, l'endroit où il le fait et la rapidité à laquelle les soins fondés sur des renseignements éclairés sont prodigués.

En février 2015, le gouvernement a élaboré un programme transformationnel visant un changement de paradigme sans précédent pour la prestation des soins de santé. Le programme « Priorité aux patients » met l'accent sur la qualité des services fournis, l'intégration des services tout au long du continuum de soins, la réduction du coût des services et la durabilité à long terme de l'ensemble du système de santé. Le gouvernement a aussi manifesté son intérêt non seulement pour la création d'un système de DSE sûr et sécuritaire, mais aussi pour la collecte de données cliniques destinées à la recherche, au recensement des tendances et à l'avancement de la qualité des soins de santé.

Profitant de l'orientation de son conseil d'administration et du Ministère ainsi que de l'apport de certains partenaires clés du système de santé, cyberSanté Ontario élabore une nouvelle stratégie de connectivité. Cette stratégie décrit la façon de connecter les renseignements sur les soins de santé pour créer un DSE intégré. Après avoir fait l'objet de vastes consultations, elle tient compte des

Raymond V. Hession
Président du conseil

Cynthia Morton
Chef de la direction

commentaires reçus à la fois du Ministère et d'intervenants de divers horizons, notamment les cliniciens. La stratégie permettra d'accroître l'efficacité et la rapidité du système de soins de santé dans tout l'Ontario et d'économiser l'argent du système et des contribuables.

POUR UN AVENIR EN MEILLEURE SANTÉ

Nous mettons encore beaucoup l'accent sur les priorités qui démontrent l'importance de l'intégration des renseignements sur la santé pour les patients, les fournisseurs et le système de soins de santé. Ces priorités sont à la base de nos nouvelles orientations stratégiques, et le travail de renouvellement de la stratégie sur la cybersanté du Ministère en tiendra compte. Le conseil d'administration aidera le ministre à s'assurer que la technologie sert à la prestation de soins de la meilleure qualité possible.

Nous continuerons d'axer notre travail sur la mise en œuvre des éléments fondamentaux, l'intégration des renseignements sur la santé à l'échelle du secteur, la création d'activités évolutives et durables et la promotion des efforts qui permettent d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

À l'appui de nos priorités stratégiques à titre d'intégrateur de systèmes, notre organisation comporte trois « piliers » : Architecture, Normes et Planification, Services de gestion des données cliniques et Services relatifs aux opérations et au réseau intégré. Ensemble, ces piliers nous permettent de créer, d'échanger et de tenir à jour un DSE pour chaque Ontarien.

Comme nous l'avons dit, la collaboration est un facteur de réussite important dans notre travail. À cet égard, nous remercions sincèrement les membres du conseil d'administration et du Comité de la haute direction, le personnel et les nombreux intervenants et partenaires régionaux pour leur appui, leur participation et leur engagement à la concrétisation de la promesse d'un DSE pour chaque Ontarien. À tous les cliniciens et défenseurs des intérêts des patients qui se sont faits les champions du travail que nous faisons pour transformer la qualité des soins, vous êtes notre atout le plus précieux dans notre entreprise pour faire avancer le système de santé et pour adopter les outils technologiques qui nous permettront d'offrir de meilleurs soins de santé, dans des délais plus courts.

Nous sommes motivés à jouer un rôle significatif dans le programme du gouvernement visant à réformer les soins de santé et à donner la priorité aux patients. Nous pouvons compter sur les bonnes personnes et les bons partenaires. Forts de notre vision renouvelée, nous sommes déterminés à continuer à jeter les bases d'un avenir en meilleure santé pour les patients, les fournisseurs de soins de santé et le système de santé.

Raymond V. Hession
Président du conseil

Cynthia Morton
Chef de la direction

Aperçu de cyberSanté Ontario

Les dossiers médicaux électroniques des patients, les radiographies, les résultats des analyses de laboratoire, les sommaires de congé de l'hôpital et les données cliniques importantes transitent en toute sécurité sur le réseau cyberSanté Ontario. Si vous communiquez avec le système de soins de santé de l'Ontario, vous êtes appuyé par le travail de cyberSanté Ontario.

CYBERSANTÉ ONTARIO TRAVAILLE POUR VOUS

Nous aidons les fournisseurs de soins de santé de l'Ontario à se consulter et à échanger électroniquement des renseignements concernant les patients. Il s'agit de notre mission fondamentale depuis la création en 2008 de cyberSanté Ontario, lequel est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Aujourd'hui, cyberSanté Ontario est présent dans toutes les régions de la province pour mettre en œuvre la nouvelle technologie de l'information (TI) qui améliore les soins de santé des 13,6 millions de citoyens de la province. Nous permettons aux patients, aux médecins et aux autres fournisseurs de soins de santé d'accéder aux données numériques sur la santé contenues, entre autres, dans le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO). De cette façon, les médecins et les cliniciens peuvent obtenir rapidement les résultats d'examens de laboratoire d'un registre centralisé. En outre, nous aidons les cliniciens à se procurer et à adopter des systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME) et à faire équipe avec les hôpitaux pour mettre sur pied leurs propres systèmes intégrés et homogènes.

cyberSanté Ontario collabore également avec le secteur privé pour trouver des solutions électroniques en matière de soins de santé qui appuient les besoins en soins de santé des régions.

NOTRE INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

cyberSanté Ontario exploite une infrastructure informatique hautement accessible, sûre et évolutive pour la prestation de ses produits et services. Nous atteignons des paramètres de performance élevés, et l'utilisation accrue de nos produits et services par les cliniciens le confirme.

cyberSanté Ontario exploite également le cœur de la connectivité numérique des systèmes d'information de cyberSanté de la province — une inforoute sécurisée à haute vitesse. Cette inforoute permet aux fournisseurs de soins de santé de transmettre, en toute sécurité, les renseignements personnels sur la santé rapidement et facilement, ainsi que d'accéder à des applications et à des services en matière de soins de santé partout dans la province.

Ce réseau privé hautement sophistiqué est séparé de l'Internet public et est déployé dans toute la province, ce qui permet de relier les ressources technologiques de centaines d'établissements de soins de santé dans les 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

SOLUTIONS PRATIQUES POUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ

cyberSanté Ontario est déterminé à trouver des solutions pratiques pour permettre aux systèmes de soins de santé d'échanger l'information concernant les patients, et ce, en toute sécurité, avec exactitude et clarté, et aussi rapidement que possible.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les meilleurs centres d'intégration régionale et nous aidons à mettre au point des moyens leur permettant d'échanger de l'information d'une façon sûre et uniforme.

Notre travail aide en fin de compte les patients et les fournisseurs de soins à accéder aux renseignements dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, peu importe où ils se trouvent, améliorant, par le fait même, les soins de santé de millions de citoyens de l'Ontario. Tel est notre objectif et notre contribution au Ministère pour la réalisation de son engagement « Priorité aux patients ».

Équipe de direction de cyberSanté Ontario

HAUTE DIRECTION

Cynthia Morton
Chef de la direction

Abigail Carter-Langford
Directrice, Protection de la vie privée, et vice-présidente

Adina Saposnik
Vice-présidente, Services de l'infrastructure technologique

Allan Gunn
Directeur général, Finances, et directeur général intérimaire, Administration

Dr. Peter A.J. Bascom
Architecte en chef

Dr. Wei Qiu
Directeur général, Informatique appliquée à la santé

F. David Rounthwaite
Avocat général et secrétaire général

Karen Price
Vice-présidente, Sourçage stratégique, gestion des fournisseurs et amélioration des processus d'entreprise)

Rob Basque
Premier vice-président, Services d'intégration

Robert Mitchell
Vice-président, Communications et relations avec les intervenants

Sime Pavlovic
Vice-président, Services de gestion des données cliniques

Tracy Dallaire
Chef, Audit interne

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ann Weir
Vice-présidente intérimaire et chef, Protection de la vie privée

Raymond V. Hession
President

Dr. George Southey

Heather Sherrard

Rick Haier
Chef, Sécurité

Helen Angus

J.P. Boisclair

Maureen O'Neil

Michael Foulkes

Sue Matthews

Veronica S. Maidman

Réalisations en 2014–2015

Création de données cliniques pour les dossiers de santé électroniques (DSE)

cyberSanté Ontario met en place un dossier de santé électronique pour chaque résident de l'Ontario. Voici comment…

ACCÈS NUMÉRIQUE INSTANTANÉ À 8 ANALYSES DE LABORATOIRE SUR 10

Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) comprend maintenant plus de deux milliards de demandes et de résultats d'analyses de laboratoire. Quatre-vingt-seize pour cent des résultats d'analyses des laboratoires communautaires et quatre-vingts pour cent de l'ensemble des résultats d'analyses transitent par le SILO à destination des systèmes des DME des fournisseurs de soins. Le SILO est un registre provincial en ligne contenant des données et des résultats qui peuvent être facilement consultés en toute sécurité par quelque 85 000 professionnels de la santé inscrits que l'on retrouve dans les hôpitaux, les laboratoires communautaires, les laboratoires de santé publique et d'autres établissements de soins de santé.

Au cours de l'année financière 2014–2015, les professionnels de la santé ont soumis plus de 9,5 millions de demandes au SILO, et ce nombre augmentera sans aucun doute en 2015–2016.

En outre, afin de veiller à ce que les fournisseurs de soins aient accès aux résultats des analyses en temps opportun, le SILO permet de faire un suivi efficace de l'historique des analyses de laboratoire et des résultats connexes. Il assure aussi une meilleure coordination des soins entre de multiples praticiens et au sein des équipes de soins. Enfin, il améliore le déroulement du travail et réduit la dépendance aux systèmes sur papier. Le SILO est aussi utile pour réduire les analyses de laboratoire inutiles ou en double, grâce à une plus grande disponibilité et à un échange d'information entre les fournisseurs de soins.

cyberSanté Ontario collabore avec les laboratoires partout en Ontario à de nouvelles initiatives de collecte de données. Les connexions au SILO se multiplient dans de nombreux hôpitaux de la province et, d'ici mars 2016, environ 85 % de toutes les analyses transiteront sur la plateforme.

TOUS LES HÔPITAUX S'ÉCHANGERONT DES RÉSULTATS D'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

Grâce au Programme d'imagerie diagnostique (ID) de calibre mondial de l'Ontario, chaque hôpital a accès aujourd'hui à des rapports détaillés et à des images numérisées au lieu de pellicules, et ce, grâce à des systèmes informatiques sécurisés qui renferment les examens radiologiques des patients, notamment les radiographies, les images prises par tomodensitomètre, les examens de médecine nucléaire, les échographies et les mammographies.

Pour les patients, cette technologie évite les déplacements inutiles, les temps d'attente et la durée des traitements à l'hôpital. Dans de nombreux cas, les images numériques sont disponibles en quelques minutes, et ce, en tout temps — rien à comparer au temps requis pour développer les pellicules!

Depuis 2013, les 208 hôpitaux de l'Ontario et les 24 établissements de santé autonomes (ESA) échangent des images diagnostiques et des rapports avec les autres hôpitaux et ESA de leur région au moyen de quatre dépôts d'imagerie diagnostique. Désormais, dans le cadre de l'Initiative de service commun, de plus en plus de professionnels de la santé dans les collectivités peuvent accéder aux dépôts en question. À l'heure actuelle, une centaine de fournisseurs de soins de santé utilisent une version de production limitée du Service commun d'imagerie diagnostique. Cette initiative permet de consulter les rapports diagnostiques des patients de n'importe quel des quatre dépôts d'ID de l'Ontario et de les échanger avec les fournisseurs de soins dans leurs établissements hospitaliers et communautaires, et ce, à tout moment et en tout lieu.

STIUN : Le Système de transfert d'images pour les urgences neurochirurgicales (STIUN) constitue une autre grande composante du Programme d'imagerie diagnostique. Qu'il s'agisse d'un patient qui démontre des signes de problèmes neurologiques ou d'une victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) qui se présente à la salle d'urgence, nombreux sont ceux en Ontario qui reçoivent de l'aide médicale et un diagnostic grâce aux avancées technologiques.

Plus de 90 neurochirurgiens dans 13 centres de neurochirurgie de l'Ontario peuvent désormais faire des consultations en ligne pour des établissements de soins actifs dans la province grâce au STIUN. Les neurologues peuvent ainsi examiner à distance les images de tomodensitométrie et les images par résonnance magnétique (IRM) de la tête et de la colonne vertébrale, ce qui rend les consultations de neurologie à distance simples, rapides et précises et évite des déplacements et des coûts inutiles aux patients. Des hôpitaux de partout en Ontario envoient les images de leurs tomodensitométries de la tête et de la colonne vertébrale au STIUN, où celles-ci peuvent être examinées par des neurologues en tout temps. Grâce au STIUN, tous les Ontariens ont accès à un neurologue en tout temps, peu importe où ils se trouvent.

TéléAVC : L'ajout du programme TéléAVC du Réseau Télémédecine Ontario (RTO) au STIUN en 2013 signifie que l'Ontario possède désormais une plateforme commune pour tous les soins neurologiques d'urgence, non seulement les traumatismes crâniens et rachidiens, mais aussi les ACV. Le STIUN sauve des vies — il permet aux spécialistes et aux urgentistes d'évaluer précisément le stade et la gravité de l'AVC, et de déterminer si l'injection d'un activateur tissulaire du plasminogène (tPA) est une solution viable pour prévenir la paralysie ou le décès du patient.

Les 101 établissements de soins actifs ont mis en œuvre le STIUN. En 2014–2015, les transferts de patients ont été ramenés à 30,4 %. En outre, au cours des deux dernières années, il n'y a eu aucun transfert à l'étranger de cas de traumatismes neurologiques, comparativement à un nombre record de 124 avant l'adoption du STIUN.

DEMANDE ACCRUE POUR L'ACCÈS AUX ANTÉCÉDENTS PHARMACEUTIQUES

Si vous êtes transporté d'urgence à l'hôpital, vous aurez peut-être de la difficulté à informer l'équipe de traumatologie des médicaments que vous prenez et qui pourraient interagir négativement avec un autre médicament prescrit. Jusqu'à tout récemment, un grand nombre de réactions indésirables à des médicaments qui auraient pu être prévenues ont causé de graves effets à la santé de patients en plus de solliciter des ressources en soins de santé.

Le Visualiseur des profils pharmaceutiques des patients (VPPP) a changé tout cela. En effet, le VPPP est une application sécurisée fonctionnant sur le Web et disponible dans tous les établissements hospitaliers et dans les salles d'urgence et certains centres de santé communautaires de la province. Le VPPP permet d'obtenir des renseignements sur les médicaments fournis aux 3,8 millions d'Ontariens bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario et du Programme de médicaments Trillium.

En seulement cinq ans, le nombre de consultations du VPPP a plus que doublé. De 1,1 million de consultations annuelles par plus de 11 000 fournisseurs de soins de santé et membres du personnel administratif inscrits qui utilisent le VPPP, ce nombre a dépassé 2,6 millions, soit une augmentation de 130 %.

À l'avenir, il est évident que d'autres fournisseurs de soins de santé de la province auront également accès au VPPP et, par conséquent, aux antécédents pharmaceutiques. Dans le cadre de la stratégie d'ensemble des profils pharmaceutiques, cyberSanté Ontario travaille avec le Ministère pour élargir l'accès au VPPP pour que les cliniciens puissent, en fin de compte, consulter les profils de tous les médicaments de tout le monde.

DOSSIERS DE SANTÉ ÉLECTRONIQUES POUR PLUS DE 10 MILLIONS D'ONTARIENS

Aujourd'hui, un médecin peut, à partir de son bureau, saisir des renseignements importants sur la santé de près de huit Ontariens sur dix grâce aux dossiers de santé électroniques (DSE) — une composante clé du Programme d'adoption des dossiers de santé électroniques.

Au-delà de 12 000 cabinets de médecins communautaires de l'Ontario ont déjà adopté les systèmes électroniques de DSE, y compris plus de 8 600 fournisseurs de soins primaires et **plus de 3 400 spécialistes.** Les DSE améliorent la qualité des soins de chaque patient, la communication et la coordination des soins de la part des fournisseurs de soins de santé, l'efficacité de la pratique médicale et les expériences en général des patients.

cyberSanté Ontario a entièrement financé l'adoption des systèmes de DSE pour tous les médecins de la province et leur a fourni de l'aide à cet effet. Grâce aux DSE, les médecins peuvent, par voie électronique, recueillir, gérer et échanger des données sur les patients, en plus de recevoir en toute sécurité les résultats des analyses de laboratoire, des radiographies, des images prises par tomodensitomètre, les sommaires de congé de l'hôpital et d'autres données médicales importantes.

L'échange des données cliniques et les solutions de cyberSanté Ontario

EXTENSION DE LA CAIS : LA COUCHE DE CONNECTIVITÉ POUR CYBERSANTÉ ONTARIO

Le Programme provincial d'intégration des services communs (PPISC) de cyberSanté Ontario facilite l'intégration des divers systèmes de renseignements sur la santé de la province à l'aide de la couche de connectivité pour cyberSanté Ontario (CAIS), laquelle agit comme gestionnaire de données pour la création des DSE des Ontariens en transformant ou en uniformisant l'échange électronique des renseignements cliniques sur les patients entre les fournisseurs de soins de santé autorisés. Sans la CAIS, la conception et la réalisation d'un système intégré de DSE seraient beaucoup plus complexes et coûteuses. C'est le cœur même de la connectivité de DSE.

L'intégration de la CAIS a déjà été effectuée avec succès auprès de divers détenteurs de données de cyberSanté Ontario et fournisseurs de renseignements sur la santé, y compris le registre des clients (RC), le registre des fournisseurs (RF) et le registre des utilisateurs (RU). De plus, la CAIS appuie en partie les interfaces du registre provincial des clients (RPC).

En 2014–2015, la CAIS a quitté les installations qu'elle louait au Centre de données de Markham pour emménager au Centre de données de Guelph, qui appartient au gouvernement et qui possède un équipement de pointe.

PORTAIL D'ACCÈS PANPROVINCIAL AUX CENTRES RÉGIONAUX

Les fournisseurs de soins de santé de l'Ontario peuvent maintenant accéder facilement aux trois centres d'intégration régionaux à partir d'un seul endroit : le site Web de cyberSanté Ontario.

ConnexionRGT, Connexion Sud et Ouest de l'Ontario (cSOO) et Connexion Nord et Est de l'Ontario (cNEO) ont été créés en collaboration et seront gérés et mis à jour avec l'aide d'importants partenaires de prestation de services : l'Hôpital d'Ottawa, le Réseau universitaire de la santé et le Centre des sciences de la santé de London.

Sur un simple clic de souris, les cliniciens, les spécialistes des technologies de l'information et les fournisseurs de soins de santé peuvent maintenant accéder aux plus récents documents sur l'intégration régionale, notamment les articles et bulletins de nouvelles, les politiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée et d'autres ressources utiles.

« Grâce à cela, je peux mieux obtenir, extraire et examiner les renseignements sur les patients que je vois en consultation. »

Dr. Roddy Caulfeild
Médecin de famille
Équipe de santé familiale de Sauble
Sauble Beach (Ontario)

« L'afficheur du cNEO fournira aux cliniciens des renseignements, y compris les rapports provenant des hôpitaux et des experts-conseils, les sommaires de congé de l'hôpital ainsi que les renseignements provenant des laboratoires. Cela signifie des soins de plus grande qualité et une plus grande sécurité pour les patients. »

Dr. Glen Geiger
Médecin cadre principal et utilisateur en chef du cNEO
Agent d'information médicale en chef
Hôpital d'Ottawa

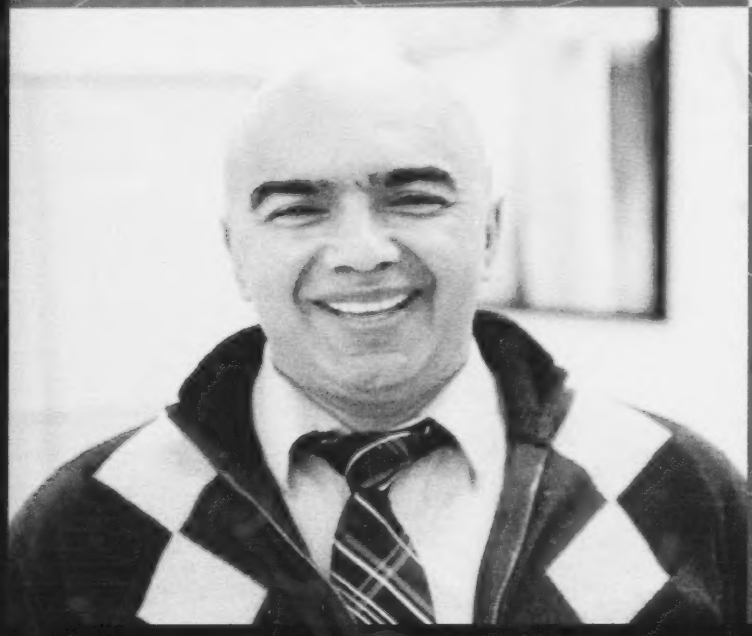

« Cela permet d'éviter de répéter les examens que le patient a déjà subis ».

Dr. Upender Mehan
Médecin de famille
Centre de médecine familiale
Kitchener, Ontario

LA CRÉATION DE PORTAILS RÉGIONAUX

Compte tenu du défi que comportent la création et la mise en œuvre des DSE à l'échelle des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et des milliers de fournisseurs de soins de santé, nous avons établi trois centres régionaux dans la région du grand Toronto, le sud-ouest de l'Ontario et le nord-est de l'Ontario pour stimuler la formation partenariats et coordonner la recherche de solutions de cybersanté.

Ce modèle de centres régionaux permet, d'une part, la conception et la mise en œuvre de solutions grâce à la participation et à la consultation des régions et selon les priorités locales d'ordre clinique et opérationnel et, d'autre part, la mise en place de la plateforme de connectivité dans l'ensemble de la province.

Parmi les réalisations marquantes de 2014–2015, notons l'afficheur clinique régional ClinicalConnect™, lequel permet d'intégrer les données de 50 hôpitaux, quatre centres d'accès aux soins communautaires (CASC) et quatre centres d'oncologie. cyberSanté Ontario offre aussi l'accès à l'afficheur clinique régional sur des appareils mobiles tels que les téléphones intelligents et les tablettes. Déjà, les fournisseurs de soins constatent les avantages du DSE dans leur charge de travail et les soins aux patients. Dans la région du eSOO, les utilisateurs ont accédé à l'afficheur clinique plus de 18 millions de fois sur une période de trois mois.

Dans la région du grand Toronto, des milliers d'utilisateurs des établissements hospitaliers et communautaires s'échangeront bientôt des dossiers de santé électroniques.

« Ce qui est avantageux pour nos patients quand nous accédons à l'afficheur de ConnexionRGT, c'est que nous obtenons les renseignements les concernant en temps réel. S'ils sont très malades ou dans un état critique, nous n'avons pas à attendre les télécopies ou les appels téléphoniques. »

Melissa Rose,
Infirmière ressource
unité des soins coronariens
William Osler
Hôpital municipal de Brampton

INTÉGRATION RÉGIONALE

Sous la bannière ConnectingOntario, cyberSanté Ontario s'allie aux fournisseurs de soins de santé et aux 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) pour intégrer les données sur les soins de santé provenant des systèmes d'information de trois régions — la région du grand Toronto (ConnexionRGT), le Sud et l'Ouest de l'Ontario (eSOO) et le Nord et l'Est de l'Ontario (eNEO). Une fois l'intégration des données terminée, chaque Ontarien sera assuré que les décisions concernant sa santé seront fondés sur des renseignements complets, peu importe l'endroit où il recevra des soins. Voilà l'engagement pris par le Ministère, soit d'utiliser la technologie pour donner la priorité aux patients.

- **ConnexionRGT** rassemble les renseignements électroniques sur les patients provenant des établissements de tout le continuum de soins et créera des DSE pour plus de 6,5 millions de personnes, ce qui représente plus de 50 % de la population de l'Ontario. En collaboration avec son partenaire d'exécution, le Réseau universitaire de la santé, cyberSanté Ontario a commencé la mise en œuvre au milieu de 2014 en offrant une version de production limitée pour une mise à l'essai dans un contexte clinique auprès de 75 cliniciens de la région du grand Toronto. La solution ConnexionRGT devrait compter plus de 40 000 utilisateurs d'ici la fin de 2016. De plus, la solution Telus a été transférée à cyberSanté Ontario et elle appartient maintenant à la province.
- **ConnexionNEO** (Nord et Est de l'Ontario) procède au déploiement, à l'intégration et à l'adoption de la solution afin de créer des DSE pour 2,4 millions de résidents, ce qui représente 20 % de la population de l'Ontario. Le programme englobe plus de 18 000 cliniciens provenant de 686 fournisseurs de soins de santé, y compris les fournisseurs de soins de courte durée et de soins de santé communautaires. cyberSanté Ontario a réalisé des projets cliniques permettant d'intégrer plus de 23 fournisseurs de soins de santé et 6 800 cliniciens et préparer les services régionaux de eNEO.
- **ConnexionSOO** (Sud et Ouest de l'Ontario) permettra d'accélérer la création et la mise en œuvre de DSE pour plus de 3,6 millions de résidents du sud-ouest de la province en utilisant les systèmes d'information sur les patients locaux, régionaux et provinciaux. Le programme touche environ 2 400 fournisseurs de soins de santé et 39 000 professionnels de la santé de quatre réseaux locaux d'intégration des services de santé.

« GADGETS » ET « PORTLETS » POUR FACILITER L'ACCÈS À DES RESSOURCES DIVERSES

cyberSanté Ontario crée actuellement, pour son portail de services, des outils d'intégration des données transformateurs afin de fournir aux utilisateurs autorisés de la province un accès sécurisé à de l'information et à des services personnalisés à l'aide de portlets et de gadgets Web.

À l'intention des patients et des fournisseurs de soins de santé, cyberSanté Ontario a conçu à ce jour neuf applications Web qui permettent l'accès à des données cliniques stockées dans des dépôts provinciaux, y compris les portlets suivants :

- **Sélecteur de clients :** permet de trouver un patient donné et d'en vérifier les renseignements dans le registre des clients à l'aide du numéro de carte Santé, de la date de naissance et du sexe.
- **Sélecteur de patients :** permet de trouver un patient donné et d'en vérifier les renseignements dans le SILO à l'aide du numéro de carte Santé ou d'un autre identifiant (p. ex., numéro de dossier médical), de la date de naissance et du sexe — actuellement à la disposition de 300 utilisateurs dans cinq hôpitaux différents.
- **Résultats d'analyses des patients** : produit une liste des résultats d'analyses de laboratoire et des rapports du SILO pour un patient donné – actuellement à la disposition de plus de 2 100 utilisateurs dans 14 organismes.
- **Dossiers de demandes de règlement du Programme de médicaments de l'Ontario :** produit une liste des demandes de règlement d'un patient donné au titre du Programme de médicaments de l'Ontario – actuellement à la disposition des 255 utilisateurs de l'Hôpital d'Ottawa.
- **Cadre d'échange de renseignements du portail :** permet à tous les portlets sur une page Web d'interagir avec les uns avec les autres et d'échanger les renseignements d'un patient donné (p. ex., numéro de carte Santé) avec d'autres portlets.
- **Détails clients :** fournit certains renseignements sur un patient donné afin d'assurer l'adéquation entre les données et le patient.
- **Rapports d'imagerie diagnostique :** fournit une liste de rapports d'imagerie diagnostique du dépôt ID pour un patient donné.
- **Registre des fournisseurs :** permet aux utilisateurs finaux d'effectuer une recherche par nom, spécialisation et lieu afin de trouver un fournisseur de soins de santé donné dans la province.

NOTRE APPROCHE CONSULTATIVE DE CRÉATION DE DONNÉES

Pour cyberSanté Ontario, l'apport des cliniciens au développement des DSE est inestimable. Le DSE doit contenir tous les renseignements les plus importants concernant le patient et les présenter de manière à ce que les cliniciens puissent y accéder et les utiliser avec efficacité. Nous travaillons en étroite collaboration avec les cliniciens dans le cadre de notre initiative Connexion Ontario, et en suivant les conseils de notre conseil consultatif clinique (CCC).

Par l'intermédiaire du CCC, le directeur général, Informatique appliquée à la santé, a établi une stratégie précise de collaboration avec les cliniciens afin de renforcer le processus décisionnel au sein de cyberSanté Ontario. Composé de 20 membres parmi lesquels figurent des cliniciens de toutes les régions de la province, le CCC a tenu sa première réunion le 1er octobre 2014. Le CCC joue un rôle déterminant en veillant à la réalisation de priorités cliniques qui permettent le meilleur rendement possible des investissements en cybersanté. Il a tenu une deuxième réunion en mars 2015, afin de discuter des priorités cliniques pour la planification du système de DSE.

Par conséquent, l'équipe de l'Informatique appliquée à la santé est en train de consolider un centre d'excellence en réalisation des avantages, grâce à l'élaboration d'un cadre et d'une approche pratiques visant à faciliter la planification clinique orientée sur la création de valeur, le suivi et la mesure des avantages. L'équipe travaille également avec celle de Connexion Ontario à la mise au point d'une plateforme commune qui permettra aux trois projets de « connexion » régionaux d'échanger les leçons apprises et les pratiques exemplaires.

« Souvent, des patients voient des spécialistes dans des hôpitaux régionaux d'autres villes. Le cNEO nous reliera électroniquement et nous permettra de coordonner nos plans de soins et de prodiguer des soins de meilleure qualité et à moindre coût. »

Dr. Richard Almond
Médecin de famille
Équipe de médecine familiale de Fort William
Thunder Bay, Ontario

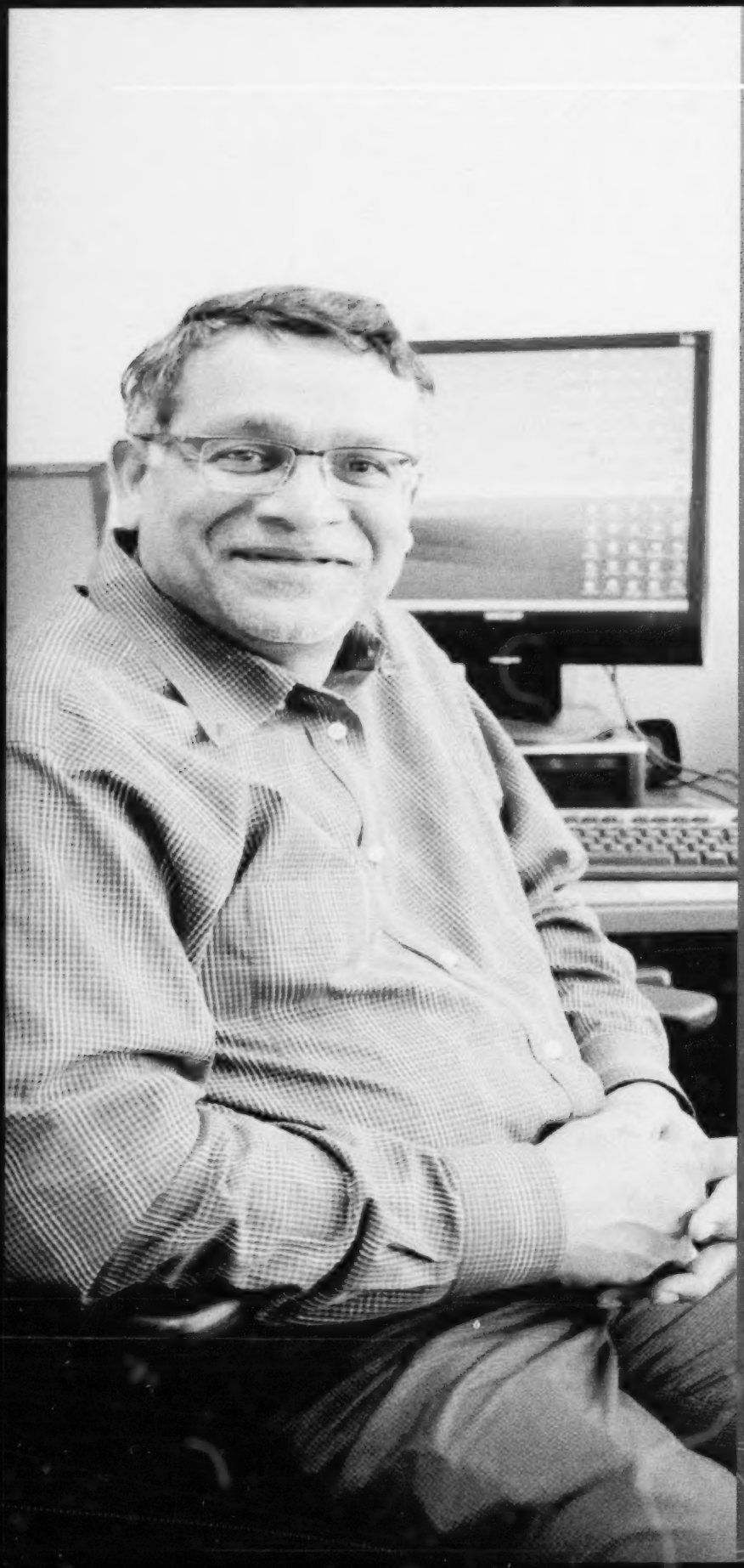

« En tant que patient et clinicien, je suis convaincu que les renseignements sur l'interface de ConnexionRGT sont sécurisés et qu'on peut s'y fier. Cela permet au clinicien de se concentrer sur la prise de décisions cliniques. »

Dr. Naresh Mohan
Chef du personnel
Réseau de la santé
Rouge Valley

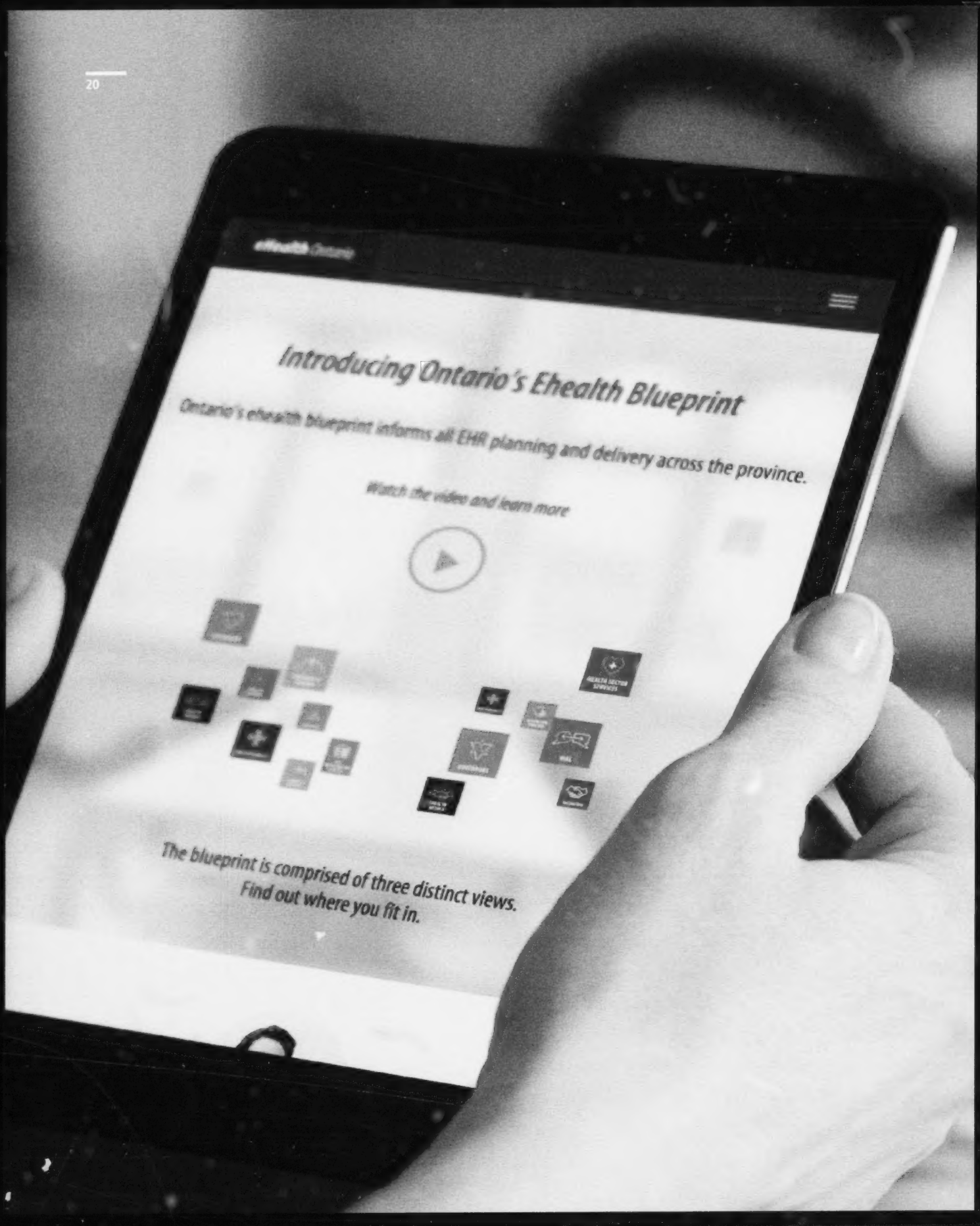
Introducing Ontario's Ehealth Blueprint
Ontario's ehealth blueprint informs all EHR planning and delivery across the province.
Watch the video and learn more
The blueprint is comprised of three distinct views.
Find out where you fit in.

Consolidation des fondements du DSE

ARCHITECTURE, NORMES ET PLANIFICATION

Le programme Architecture, normes et planification de cyberSanté Ontario contribue à la conception de mécanismes qui simplifient l'échange de renseignements et de solutions entre les fournisseurs de soins partout dans la province et en facilitent la compréhension.

L'équipe travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les hôpitaux, les fournisseurs de soins communautaires, les gouvernements provincial et fédéral, et les fournisseurs de produits et services afin de mettre au point les meilleures solutions pour les Ontariens. cyberSanté Ontario joue un rôle moteur au titre de l'élaboration de l'architecture du système et des normes pour l'échange des renseignements sur la santé des patients par voie électronique.

En 2014, l'équipe a contribué au lancement d'un nouveau plan directeur en cybersanté, qui offre une vision commune de la relation des unes par rapport aux autres des différentes composantes d'un DSE à terme.

Le plan directeur influera sur la planification et la prestation de tous les dossiers de santé électroniques dans la province au cours des prochaines années. Il vise à assurer la mise au point d'un système sûr, robuste et sécurisé qui permettra l'échange de millions de dossiers contenant une quantité énorme d'information.

Les comités de gouvernance des normes et de l'architecture du système de DSE de l'Ontario, composés de 23 organismes de santé, ont été formés pour favoriser la définition d'orientations et l'établissement de priorités en matière de normes d'interopérabilité des services et des solutions en cybersanté, ainsi que pour approuver ces normes. En 2014, on a élargi le mandat des comités externes des normes stratégiques, décisionnelles et techniques afin d'y inclure l'architecture du système de DSE. En 2014–2015, les spécifications relatives à l'en-tête de l'architecture de documents cliniques (ADC), et à l'authentification unique et à l'échange des renseignements des patients, de concert avec la stratégie de connectivité aux DSE de cyberSanté Ontario, ont été soumis à l'examen rigoureux de groupes d'intervenants de la province.

SITE WEB DU PLAN DIRECTEUR

Afin de faire connaître son plan directeur et ses nombreuses ressources, cyberSanté Ontario leur consacre un tout nouveau site Web au www.ehealthblueprint.com.

De conception conviviale et accessible, le site Web contient une panoplie de ressources sur les applica-tions, les systèmes, les normes et l'architecture.

Des schémas interactifs permettent à l'utilisateur de découvrir rapidement et aisément les différentes composantes du DSE, tandis que des cours de cyberapprentissage l'aident à approfondir ses connaissances.

« L'atelier [offert par cyberSanté Ontario] nous a permis, au niveau du RLISS et des fournisseurs de soins de santé locaux, de travailler avec la province à l'harmonisation de l'architecture, des calendriers de mise en œuvre et de l'intégration des ressources de manière à répondre aux besoins des clients et des fournisseurs de soins du nord-est de l'Ontario. Ce fut une journée fructueuse. »

Tamara Shewciw
Directrice principale de l'information, responsable de la cybersanté
RLISS du Nord-Est

APPROUVÉE! NORME PROVINCIALE POUR L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS CLINIQUES

cyberSanté Ontario, avec la collaboration de groupes d'intervenants, a validé, approuvé et publié la norme sur les documents cliniques, qui a reçu l'aval de la province. Cette norme cible l'échange de documents cliniques à même les dossiers de santé électroniques de l'Ontario. L'en-tête de l'architecture de documents cliniques provinciale permet d'uniformiser l'enregistrement des documents électroniques dans un dépôt de documents cliniques.

L'architecture de documents cliniques est composée d'un en-tête, uniforme d'un document à l'autre, et d'un texte lisible sans aide. La norme permet, pour tous les points de connexion, quel que soit le dépôt de documents, l'usage d'un outil de recherche de documents normalisé. Les cliniciens peuvent ainsi accéder en tout temps, par voie électronique, à l'ensemble de l'information pertinente contenue dans le DSE des patients.

ÉVOLUTION DU PLAN DIRECTEUR DE CYBERSANTÉ ONTARIO

En novembre 2014, cyberSanté Ontario a rendu public son plan directeur. Cet outil fournit au secteur des soins de santé en Ontario l'assise nécessaire pour la mise au point conjointe d'un DSE totalement interopérable qui se veut le registre à vie de l'ensemble des renseignements sur la santé du patient.

Le plan directeur offre aux organismes de soins de santé, aux fournisseurs et aux spécialistes des technologies de l'information un cadre pour l'élaboration de nouvelles solutions de santé fondées sur des normes, sécurisées et robustes, qui intègrent les ressources existantes.

cyberSanté Ontario, sous la direction de l'architecte en chef Peter Bascom, joue un rôle essentiel en aidant les organismes à adopter et à mettre en œuvre le plan directeur au moyen de consultations et d'ateliers centralisés et coordonnés sur les stratégies d'harmonisation, la sélection des normes et l'engagement des intervenants.

UN PLAN DIRECTEUR ACTUALISÉ

Le plan directeur actualisé en 2014 offre une vision commune de la relation des unes par rapport aux autres des différentes composantes d'un DSE à terme. Le plan directeur influera sur la planification et la prestation de tous les dossiers de santé électroniques dans la province au cours des prochaines années. Il vise à assurer la mise au point d'un système sûr, robuste et sécurisé qui permettra l'échange de millions de dossiers contenant une quantité énorme d'information.

- Le plan directeur, validé en consultation avec les intervenants en soins de santé, fournit :
- des outils pour faciliter le dialogue entre les décideurs et les spécialistes des technologies;
- une architecture et des normes qui, tout en assurant l'harmonisation du système à l'échelle provinciale, peuvent soutenir l'innovation à l'échelle locale et régionale;
- des recommandations pour la planification stratégique, la planification de solutions et les décisions d'investissement en cybersanté.

Le plan directeur de cyberSanté Ontario se compose de trois perspectives distinctes, afin de répondre aux besoins des différents intervenants par rapport aux DSE :

- Perspective d'entreprise : conçue surtout pour les intervenants chargés de la planification stratégique et des décisions d'investissement, comme les planificateurs, les fournisseurs, les gestionnaires, les architectes, les dépositaires de santé et les bailleurs de fonds, cette perspective met en évidence les services aux entreprises et non techniques que l'agence fournit au secteur de la santé pour qu'il puisse effectuer une planification plus efficace.
- Perspective d'information : présente les données à saisir dans le DSE du patient en fonction des différents points de service du système de soins de santé en Ontario. Cette perspective peut, par exemple, renseigner l'utilisateur sur l'état de santé, les handicaps, le mode de vie, les antécédents médicaux et vaccinaux d'un patient donné.
- Perspective des systèmes : décrit les diverses composantes du DSE de l'Ontario, notamment les applications, les services et l'infrastructure de base requis pour bâtir et intégrer des solutions de cybersanté. Cette perspective montre la manière dont les ressources et les services relatifs aux DSE sont intégrés et déployés, ainsi que la façon dont le plan directeur est régi. Elle permet aux développeurs de créer des solutions axées sur les services qui peuvent être réorientées et demeurer valides au fil de l'évolution technologique. Elle décrit notamment les normes nécessaires aux fins d'exploiter et de fournir des données — garantissant un mode d'accès aux données uniforme et conforme aux normes internationales.

En somme, le plan directeur génère d'importantes économies d'argent pour le secteur des soins de santé, et améliore l'expérience du patient grâce à une coordination accrue de la prestation des soins, un meilleur échange de l'information, et des délais d'attente réduits pour les analyses et diagnostics.

ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE CONNECTIVITÉ POUR LES DSE DE L'ONTARIO

Mise au point durant l'exercice de 2014–2015, la stratégie de connectivité vient appuyer le tout nouveau plan directeur de cyberSanté Ontario. Si le plan en question décrit les composantes requises pour obtenir des DSE à terme, la stratégie énumère les étapes à suivre pour y arriver.

La stratégie de connectivité indique comment les données de soins de santé seront reliées de façon à créer des DSE sûrs, rentables et intégrés à l'échelle provinciale. Elle a été conçue pour éclairer les décisions en matière d'investissement et de logistique en expliquant les mécanismes requis pour fusionner les technologies locales et régionales aux dispositifs fédéraux en place.

En mars 2015, après un examen formel par le gouvernement, le comité stratégique des normes et de l'architecture des DSE a appuyé la stratégie de connectivité. On a alors mené un vaste processus de consultation auprès du Ministère et d'un large éventail d'intervenants, dont plusieurs cliniciens.

La stratégie a ensuite été présentée au Ministère, où on l'a reconnue comme étant un outil d'orientation et d'encadrement tant pour les projets en cours que pour les initiatives d'intégration appelées à être mises en œuvre au sein du secteur de la santé.

PUBLICATION DE LA NORME D'AUTHENTIFICATION UNIQUE ET D'ÉCHANGE DES RENSEIGNEMENTS DES PATIENTS

Au mois de novembre, une des normes les plus attendues de cyberSanté Ontario, soit celle sur l'authentification unique, a été transmise à la communauté des soins de santé. Cette norme fait en sorte que les utilisateurs n'aient qu'une seule session à ouvrir pour accéder à toute la gamme de solutions électroniques de la province.

L'échange des renseignements, souvent lié au concept de l'authentification unique, fait en sorte qu'on puisse utiliser les mêmes données cliniques dans différentes applications, de sorte qu'elles puissent être affichées chaque fois sans devoir être sélectionnées de nouveau.

Grâce à l'authentification unique, on peut non seulement consulter de manière sécuritaire les données de sa propre région, mais aussi gagner les portails de ConnexionRGT, de eSOO, de eNEO, de cyberSanté Ontario, d'Action cancer Ontario et du Réseau Télémédecine Ontario.

L'authentification unique permettra en outre aux utilisateurs de ne conserver qu'un seul jeu d'identifiant et de mot de passe, ce qui simplifiera et améliorera l'accès aux données des patients, favorisera l'échange d'information entre les systèmes des hôpitaux et du RLISS, et facilitera les interactions entre organismes de soins au chapitre de l'administration, des affaires, des ententes et des questions techniques.

ACCÈS SÉCURISÉ

Le programme d'identification, d'accès et de protection de la vie privée (IAPVP) de cyberSanté Ontario permet à toutes les personnes et organisations qui fournissent des soins de santé et qui participent au réseau de la santé de l'Ontario d'interagir. Il soutient la prestation de services aux personnes autorisées, et ce, d'une manière sécurisée et conforme à toutes les lois gouvernementales pertinentes, notamment la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS). Il fournit également des assises au plan directeur pour les DSE de cyberSanté Ontario.

Le programme d'IAPVP se compose de cinq registres distincts, mais intégrés, qui appuient la conception, l'élaboration et le déploiement de services et de composants clés de l'infrastructure de cybersanté. En voici la description.

En Ontario, près de 88 % des professionnels réglementés se trouvent dans le registre des fournisseurs, et 98 % des résidents se trouvent dans celui des clients.

- **Registre des clients (RC)/Registre provincial des clients (RPC) :** Ce registre constitue la source faisant autorité en ce qui a trait aux données personnelles et démographiques qui servent de base à la coordination des soins, puisqu'il permet d'identifier correctement les patients afin de pouvoir rassembler les renseignements qui les concernent dans leur DSE.
- **Registre des fournisseurs (RF)/Registre provincial des fournisseurs (RPF) :** Ce registre constitue la source faisant autorité en ce qui a trait aux données professionnelles et démographiques des prestataires et organismes de soins de santé en Ontario. Ces données sont utilisées pour faciliter l'identification de fournisseurs susceptibles de tirer des renseignements personnels sur la santé des DSE, d'en utiliser ou d'en verser dans ces derniers. Elles facilitent en outre les processus cliniques aux points de service, comme l'aiguillage des patients et les communications entre fournisseurs.
- **Registre des utilisateurs (RU) :** Ce registre permet de veiller à ce que l'accès aux applications et aux données nécessaires de cyberSanté Ontario soit réservé uniquement aux utilisateurs ou aux systèmes qui ont le droit d'y accéder et qui ont reçu une autorisation à cette fin. Seuls les fournisseurs de soins de santé et les organismes qui sont inscrits dans le Registre des fournisseurs et qui ont également reçu une autorisation du Registre des utilisateurs peuvent avoir accès aux applications et aux données de cyberSanté Ontario.
- **Programme de solution technologique de gestion du consentement (PSTGC) :** Le PSTGC s'appuie sur une approche standardisée en matière de gestion des directives de consentement des clients, ce qui permet à ces derniers ainsi qu'à leurs mandataires d'exercer un contrôle sur la divulgation de leurs renseignements personnels sur la santé. En outre, cette approche permet aux utilisateurs du système de cyberSanté Ontario de se conformer à la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) et aux politiques en matière de protection de la vie privée.
- **Programme de solution technologique de suivi et de contrôle (PSTSC) :** Le PSTSC permet la collecte automatisée des registres de vérification liés aux transactions électroniques dans les DSE et qui contiennent des renseignements personnels sur la santé (RPS). Il permet de veiller à ce que cyberSanté Ontario et les utilisateurs du système de cyberSanté Ontario se conforment à la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) et il offre une capacité accrue de surveillance de l'accès des utilisateurs aux DSE et de production de rapports à ce sujet.

GESTION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

cyberSanté Ontario fait rapport aux établissements de soins de santé participants et au Ministère au sujet des services de qualité des données et a établi un outil matriciel standardisé pour évaluer la qualité des données. Au chapitre des progrès réalisés jusqu'à maintenant, mentionnons la publication d'un guide sur les « pratiques d'excellence » en matière de cueillette de données, qui encourage l'enregistrement des renseignements d'une manière cohérente afin d'améliorer la qualité et la valeur des données et de réduire les erreurs et les corrections; cela permet également d'améliorer l'identification rapide et exacte des patients et, éventuellement, l'analyse des tendances. De plus, un compte-rendu mensuel du Répertoire maître des patients d'entreprise (RMPE) a été établi pour les indicateurs clés de rendement (ICR) en matière de volume et de qualité, qui mesurent l'exactitude, l'intégralité, l'opportunité, la pertinence et la valeur des données. La promotion du guide et des ICR auprès des principaux intervenants contribue à mettre en œuvre une stratégie d'adoption d'une gestion et d'une gouvernance améliorées des données et d'un modèle connexe de maintenance. En ce qui a trait aux corrections des données :

- La totalité (100 %) des sources de données qui alimentent le Registre provincial des clients (RPC) est soutenue par les outils de qualité des données de cyberSanté Ontario et les services de correction.
- Des processus améliorés sont en place en vue de protéger les données et les services liés aux DSE; pour ce faire, les dossiers potentiels de recouvrement et les duplicata, qui peuvent représenter un risque élevé pour les patients, sont mis en quarantaine. Le processus de quarantaine et les services de qualité des données sont étendus aux intervenants participants à titre de contrôles de la qualité; ceux-ci revêtent une grande importance pour cyberSanté Ontario, qui veille à ce que les données correspondent aux utilisations qui en sont faites et respectent les objectifs des DSE de l'Ontario.

INITIATIVES CONTINUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DE SÉCURITÉE

Le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario assure une protection continue de la vie privée et de la confidentialité des renseignements personnels sur la santé et des autres renseignements qui lui sont confiés. Le Bureau a des obligations précises en matière de protection de la vie privée et pour respecter ses obligations, il a établi un cadre de gouvernance de la protection de la vie privée; ce cadre sert également à la création et à la maintenance des dossiers de santé électroniques qui sont partagés.

En 2014, le Comité de la sécurité des connexions a été mis sur pied; il regroupe des représentants de ConnexionSOO, de ConnexionRGT et de ConnexionNEO ainsi que des responsables de la sécurité et de la protection de la vie privée au sein de cyberSanté Ontario, en vue d'harmoniser les politiques de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de connectivité de l'Ontario. Le Comité de la sûreté et de la confidentialité des connexions, qui inclut également des représentants de ConnexionSOO, de ConnexionNEO, de ConnexionRGT, du Ministère et du Commissariat à la protection de l'information et de la vie privée de l'Ontario, a élaboré et approuvé à l'intention de tous les dépositaires de renseignements sur la santé huit politiques de sécurité harmonisées afin de soutenir des normes et un fonctionnement communs en matière de protection de la vie privée et de répondre aux besoins de la population ontarienne dans ce domaine.

- Le Comité de la sécurité des connexions est une tribune provinciale en matière de sécurité, qui réunit les hauts représentants de ConnexionSOO, de ConnexionNEO et de ConnexionRGT en matière de sécurité ainsi que de cyberSanté Ontario. Le Comité est un organe décisionnel, chargé de l'établissement d'un cadre fonctionnel et utilisable pour la gouvernance de la sécurité de l'information et conçu à l'intention des organismes participants qui fournissent du contenu ou un accès aux DSE. Il surveille également la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la sécurité de l'information au sein des organismes participants.
- Le Comité a élaboré et approuvé 14 politiques provinciales en matière de sécurité, que doivent mettre en œuvre les organismes participants qui fournissent du contenu ou un accès aux DSE; cela constitue un soutien direct de la stratégie de connectivité de l'Ontario.
- cyberSanté Ontario continue à améliorer la sécurité de l'information qui lui est confiée et, en 2014, a conclu une entente de services gérés de sécurité avec une importante firme de sécurité en vue de faire la surveillance de ses systèmes en tout temps, c'est-à-dire jour et nuit et tout au long de l'année.

ÉDIFICATION D'UN ORGANISME AXÉ SUR UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE

La fonction des services intégrés de cyberSanté Ontario continue à édifier et à accroître sa capacité en matière de gestion rigoureuse de ses ressources financières et humaines, de ses approvisionnements et de ses installations. Pour ce faire, l'organisme améliore sa reddition de comptes et sa transparence par l'entremise de la vérification interne, de la conformité institutionnelle et des mesures de gestion des risques organisationnels.

La vérification interne au sein de cyberSanté Ontario poursuit l'élaboration d'une fonction de vérification fondée sur une nouvelle approche en vue d'établir un plan équilibré de vérification, qui offre à la direction et au conseil d'administration de cyberSanté Ontario une assurance et des avis proactifs relativement à la vérification et au soutien des résultats opérationnels.

cyberSanté Ontario a également entrepris des efforts en vue de mettre sur pied une fonction de gestion des risques organisationnels qui est mature, intégrée et axée sur une orientation stratégique, et qui s'appuie sur les pratiques et méthodes existantes dans ce domaine. En 2014–2015, cyberSanté Ontario a établi un cadre de conformité et continuera à mettre en œuvre un programme global de conformité.

cyberSanté Ontario travaille pour vous

LES AVANTAGES POUR LES SOINS AUX PATIENTS

Les dossiers de santé électroniques ont un effet important et positif sur les soins aux patients, partout en Ontario :

- ils améliorent les soins, grâce à de l'information plus sûre, plus précise et plus complète, diffusée parmi les fournisseurs de soins de santé;
- ils réduisent le temps d'attente pour obtenir des rendez-vous et avoir accès à des procédures médicales et des établissements de soins communautaires;
- ils réduisent le temps d'attente pour obtenir des résultats d'examens de laboratoire et des diagnostics cliniques;
- ils améliorent la sécurité des renseignements confidentiels grâce à des systèmes cryptés modernes de protection des données.

LES AVANTAGES POUR LES MÉDECINS ET LES CLINICIENS

Pour les fournisseurs de soins de santé, les dossiers de santé électroniques transforment les soins médicaux :

- ils donnent un accès électronique immédiat, précis et sécuritaire à de l'information médicale importante concernant les patients, provenant de toutes les sources pertinentes, y compris les rapports des hôpitaux et des établissements de soins communautaires, les dossiers de congé de l'hôpital et les dossiers de DSE;
- ils donnent un accès rapide à un large éventail de données, qui vont des examens médicaux annuels des patients aux rapports de laboratoire, en passant par les antécédents pharmaceutiques et les images diagnostiques numériques;
- ils permettent de coordonner et d'échanger des données entre différents systèmes électroniques de tenue de dossiers;
- ils réduisent les risques d'interactions médicamenteuses néfastes, grâce à la prescription électronique et à la tenue de dossiers;
- ils améliorent l'efficacité des pratiques grâce aux flux de travail automatisés;
- ils permettent de consacrer plus de temps aux patients afin de se concentrer sur leurs besoins et leurs préoccupations.

LES AVANTAGES POUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les dossiers de santé électroniques permettent d'améliorer l'accès aux soins de santé et la qualité des soins aux patients, tout en réduisant les coûts :

- ils permettent de diminuer les coûts en réduisant le dédoublement des tests, le nombre de visites chez les médecins et les spécialistes ainsi qu'aux urgences et dans les hôpitaux;
- ils permettent de transférer les patients plus efficacement vers le niveau de soins approprié, des salles d'urgence des hôpitaux aux établissements de soins de longue durée;
- ils améliorent la gestion des maladies chroniques;
- ils permettent de moins solliciter les ressources en soins de santé.

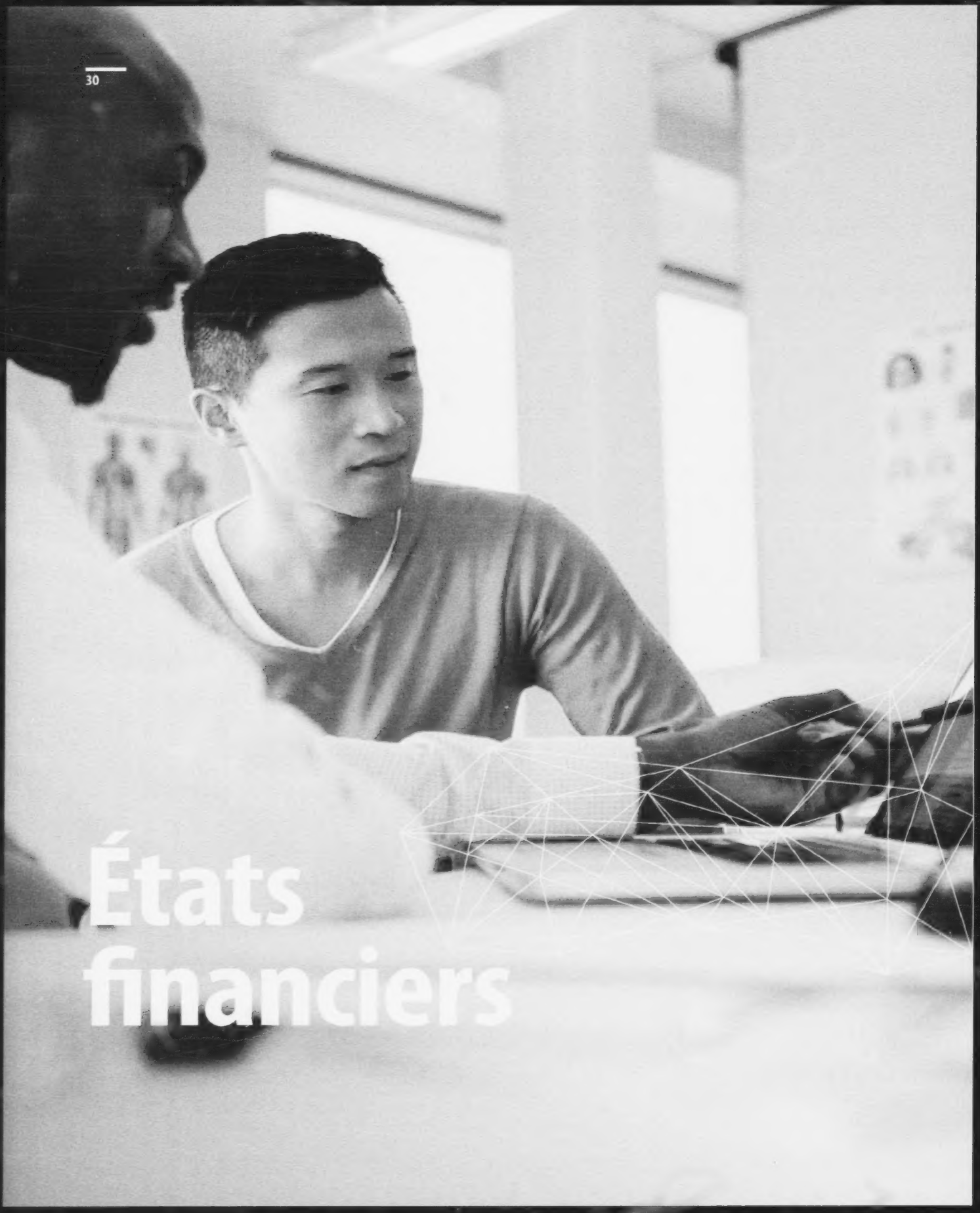

États financiers

Cynthia Morton
Chef de la direction

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration assument la responsabilité des états financiers et de toutes les autres informations présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et, le cas échéant, ils contiennent des montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Cette dernière assume la responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des présents états financiers. Les informations financières présentées ailleurs dans ce rapport annuel correspondent à tous les égards importants à celles qui se trouvent dans les états financiers.

cyberSanté Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans toutes ses activités. Pour protéger les biens de l'organisme et assurer la fiabilité de l'information financière, l'organisme respecte de bonnes pratiques et procédures de gestion et maintient des systèmes et des contrôles appropriés pour la communication de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de l'audit de cyberSanté Ontario et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à examiner les états financiers, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le Rapport de l'auditeur indépendant présente la portée de l'examen et de l'opinion de l'auditeur.

C Morton

Cynthia Morton
Chef de la direction

COMMENTAIRE FINANCIER

Le commentaire financier décrit la situation financière et les résultats de l'exploitation de cyberSanté Ontario (« l'organisme ») pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015. Le présent commentaire devrait être lu conjointement avec les états financiers et les notes y afférentes, qui ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. La direction assume la responsabilité de l'information présentée dans le rapport annuel.

FINANCEMENT

cyberSanté Ontario reçoit tout son financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En vertu du règlement qui l'a établi comme organisme de services opérationnels, il lui est interdit de recevoir du financement d'une autre source. cyberSanté Ontario ne facture aucun produit ni service aux fournisseurs de soins de santé.

Tel qu'il est noté dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net, ainsi que dans les notes afférentes aux états financiers, le financement a été divisé, aux fins de communication de l'information financière, en subventions gouvernementales et en apport en capital. L'apport en capital concerne l'achat de biens, d'équipement et de logiciels qui sont amortis sur toute leur vie utile. Pour l'exercice 2014–2015, les dépenses amorties s'élevaient à 19,3 millions de dollars, par rapport à 24,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Pour soutenir les activités générales et les projets de cyberSanté Ontario, l'organisme a reçu 358,2 millions de dollars en financement engagé au cours de l'exercice 2014–2015, par rapport à 353,9 millions de dollars pour l'exercice 2013–2014.

DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2014–2015

Le total des dépenses, y compris les dépenses en capital, s'élevait à 389,8 millions de dollars (dépenses d'exploitation – 363,3 millions de dollars; dépenses en capital – 26,5 millions de dollars) pour l'exercice 2014–2015 par rapport à 344,5 millions de dollars (dépenses d'exploitation – 326,9 millions de dollars; dépenses en capital – 17,6 millions de dollars) pour l'exercice 2013–2014.

L'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net (voir l'extrait dans le tableau 1 ci-dessous) reflète le total des dépenses pour l'exercice, à l'exception du total des dépenses en capital. Il n'inclut que la partie du capital amortie pendant l'exercice.

Tableau 1 : Dépenses	EXERCICE 2014/15 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	EXERCICE 2013/14 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Dépenses		
Activités de base	194,0	155,4
Services technologiques	100,2	105,7
Fonctions d'entreprise et services de soutien communs	69,1	65,8
Dépenses de fonctionnement	363,3	326,9
Amortissement des immobilisations	19,3	24,0
Total des dépenses	382,6	350,9

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

L'encaisse fournie par les activités d'exploitation s'élevait à 10,9 millions de dollars pour l'exercice 2014–2015, par rapport à 62,9 millions de dollars pour l'exercice 2013–2014. Cette variation est attribuable au calendrier de financement du ministère et au paiement des dépenses.

L'encaisse utilisée pour l'achat d'immobilisations a diminué, passant de 10,0 millions de dollars à 16,7 millions de dollars pour l'exercice 2014–2015 en raison du calendrier des paiements relatif à ces achats.

Les changements importants apportés aux soldes de fin d'exercice figurant au bilan étaient attribuables aux calendriers de financement du ministère et des dépenses liées aux projets.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYBERSANTÉ ONTARIO

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de cyberSanté Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et des variations du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 25 juin 2015

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
Experts-comptables autorisés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars	2015 $	2014 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	18 869	19 993
Charges payées d'avance	7 279	10 526
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 b)]*	27 248	6 411
TVH et autres montants à recevoir	5 318	8 673
Total de l'actif à court terme	58 714	45 603
Immobilisations, montant net *[note 4]*	70 033	62 792
Charges payées d'avance	1 206	3 042
	129 953	111 437
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer *[note 6 e)]*	75 727	38 936
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 a)]*	—	9 709
Total de l'actif à court terme	75 727	48 645
Apports de capital reportés *[note 5]*	70 033	62 792
Total du passif	145 760	111 437
Engagements et éventualités *[note 6]*		
Déficit net *[note 1]*	(15 807)	—
	129 953	111 437

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Cynthia Morton
Chef de la direction

Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET

[en milliers de dollars]

EXERCICE CLOS LE 31 MARS	2015 $	2014 $
PRODUITS		
Subventions du gouvernement *[note 3 a)]*	347 519	326 991
Amortissement des apports de capital reportés *[note 5]*	19 259	24 046
	366 778	351 037
CHARGES [note 7]		
Activités de base	194 000	155 443
Services technologiques	100 161	105 743
Services généraux et services partagés	69 165	65 805
Total des charges	363 326	326 991
Amortissement des immobilisations [note 4]	19 259	24 046
Total des charges incluant l'amortissement des immobilisations	382 585	351 037
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice *[note 1]*	(15 807)	—
Déficit net au début de l'exercice	—	—
Déficit net à la fin de l'exercice	(15 807)	—

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

EXERCICES CLOS LES 31 MARS	2015 $	2014 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	(15 807)	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie	(19 259)	(24 046)
Amortissement des immobilisations	19 259	24 046
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	5 083	(3 329)
TVH et autres montants à recevoir	3 355	(892)
Créditeurs et charges à payer *[note 8]*	26 992	(23 601)
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(30 546)	(35 136)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(10 923)	(62 958)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations *[note 8]*	(16 701)	(26 733)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(16 701)	(26 733)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	26 500	17 640
Flux de trésorerie des activités de financement	26 500	17 640
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 124)	(72 051)
Trésorerie au début de l'exercice	19 993	92 044
Trésorerie à la fin de l'exercice	18 869	19 993

Voir les notes complémentaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTAS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

a) Fournir des services de cyberSanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario.

b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté en Ontario.

c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 329/08).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1er avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015. Une nouvelle entente de responsabilité a été conclue et est entrée en vigueur en date du 1er avril 2015 pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2018.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers ont été préparés selon les principales méthodes comptables décrites ci-après.

CONSTATATION DES PRODUITS

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

VENTILATION DES CHARGES

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2015 $	2014 $
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	210 077	234 144
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	148 073	119 756
FINANCEMENT TOTAL	358 150	353 900
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés *[note 5]*	(26 500)	(17 640)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	289	440
Intérêt gagné et fonds non reçus (utilisés) comptabilisés comme montant à recevoir du (à payer au) ministère	15 580	(9 709)
Montant comptabilisé à titre de produits	347 519	326 991

b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2015 $	2014 $
Montant à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère	11 668	6 411
Financement à recevoir	15 580	—
	27 248	6 411

Les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère se rapportent à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour son compte par cyberSanté Ontario, et les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts de fonctionnement se rapportent aux services fournis par cyberSanté Ontario.

4. IMMOBILISATIONS

	2015		
	COÛT $	AMORTISSEMENT CUMULÉ $	VALEUR COMPTABLE NETTE $
Matériel informatique	66 688	53 262	13 426
Logiciels	92 475	53 776	38 699
Mobilier et matériel de bureau	6 796	5 338	1 458
Améliorations locatives	5 913	4 210	1 703
Travaux en cours	14 747	—	14 747
	186 619	116 586	70 033

	2014		
	COÛT $	AMORTISSEMENT CUMULÉ $	VALEUR COMPTABLE NETTE $
Matériel informatique	65 271	47 195	18 076
Logiciels	82 222	44 107	38 115
Mobilier et matériel de bureau	6 203	4 829	1 374
Améliorations locatives	4 464	3 776	688
Travaux en cours	4 539	—	4 539
	162 699	99 907	62 792

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 2 581 $ (4 455 $ en 2014), un amortissement cumulé de 2 228 $ (4 445 $ en 2014) et une valeur comptable nette de 353 $ (10 $ en 2014) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée au titre de la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés.

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2015 $	2014 $
Solde au début de l'exercice	62 792	69 198
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations *[note 3 a)]*	26 500	17 640
Amortissement	(19 259)	(24 046)
Solde à la fin de l'exercice	70 033	62 792

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2016	67 266
2017	17 730
2018	9 352
2019	2 087
2020	2 060
2021 et par la suite	2 524
	101 019

b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2016	5 624
2017	5 368
2018	4 921
2019	4 954
2020	4 971
2021 et par la suite	4 500
	30 338

c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le montant total des paiements futurs liés à ces ententes s'élève à environ 95,1 millions de dollars, dont 61,8 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2016. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2018.

d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Le 18 juin 2015, l'ancien juge en chef, Warren Winkler, a rendu une décision d'arbitrage exécutoire qui règle toutes les questions en litige entre cyberSanté Ontario, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. et certaines autres parties au sujet de l'abandon du registre du diabète en 2012. Conformément à la décision d'arbitrage, l'agence effectuera un paiement de 26,9 millions de dollars à CGI Information Systems and Management Consultants Inc., et ce montant a été inclus dans les créditeurs et charges à payer dans l'état de la situation financière au 31 mars 2015.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 642 $ (3 647 $ en 2014).

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, totalisant 9 799 $ (9 093 $ en 2014), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne transigeant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2015, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

10. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés par rapport à ceux des états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2015.

cyberSanté Ontario

C.P. 148
777, RUE BAY, BUREAU 701
TORONTO (ONTARIO) M5G 2C8

—

TÉL. : 416-586-6500
TÉLÉC. : 416-586-4363
SANS FRAIS : 1-888-411-7742

—

INFO@EHEALTHONTARIO.ON.CA
WWW.CYBERSANTEONTARIO.ON.CA

Ontario
cyberSanté Ontario